



BULLETIN D'INSCRIPTION - Saison 2025-2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

Mail :

Niveau de couture : Débutant ☐ Des notions ☐ A l'aise ☐

	Mardi 18h45-20h45	Jeudi 18h45-20h45
Au cours	☐	☐
A l'année	☐	☐

Tarifs :

Adhésion annuelle : 15€ (habitant Ste Foy) ☐

20€ (autre) ☐

Pour 1 atelier par semaine : 15€ /cours ☐

Forfait à l'année : 200€ ☐

Le samedi suivant planning : 3h : 20€ ☐

6h : 30€ ☐

Une photo (portrait) est nécessaire pour activer sa carte de membre.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare en accepter le contenu.

☐ J'autorise l'association à utiliser mon image en cas d'une diffusion publique, sous toute forme et sur tout support, pour la saison 2023-2024.

Fait à Ste Foy le

Signature

FEES ENSEMBLE
31 Avenue Louis Pasteur - 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE
06.88.62.73.04



Règlement intérieur

Saison 2025-2026

Activités :

Les ateliers se déroulent tous les mardis et jeudis de 18 h 45 à 20 h 45 à la maison des associations dans les locaux de la mairie de Ste Foy d'Aigrefeuille.

Pas d'atelier pendant les vacances scolaires.

Les stages ont lieu une fois par mois, le samedi matin de 9 h à 12 h.

En cas d'absence:

- Les adhérents doivent prévenir de leur absence au [06.88.62.73.04](tel:06.88.62.73.04) ou par mail feesensemble@orange.fr la veille ou au plus tard le matin des activités.
- Il sera possible de rattraper un atelier, en fonction de la disponibilité de places, mais cela reste une tolérance.

Respect des lieux et du matériel :

La mairie de Ste Foy d'Aigrefeuille met à notre disposition des locaux qu'il convient de maintenir dans l'état où nous le trouvons au début des ateliers.

A la fin de chaque atelier, tous les adhérents doivent participer à la remise en ordre et en état de la salle : rangement du matériel, nettoyage des tables ...

Directives sanitaires :

L'association se conforme aux recommandations sanitaires en vigueur.

L'adhésion :

L'adhésion à l'association Féés Ensemble est obligatoire, elle est fixée à 15 € pour les St Foyens et 20 € pour les autres. Elle est non remboursable.

La cotisation annuelle :

La cotisation pour l'année est de 200 €, elle est payée en une seule fois (si difficulté financière voir arrangement avec le bureau).

Elle est de septembre à juin.

Toutefois les inscriptions en cours d'année peuvent être faites.

Les ateliers peuvent aussi être payés à l'unité soit 15 € l'un.

L'adhérent s'engage pour une saison entière, selon les modalités définies lors de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Exclusion :

Le bureau se réserve le droit d'exclure un membre de l'association qui ne respecterait pas ce règlement, ni l'esprit associatif de Féés Ensemble.

Le bureau

Prénom, Nom, Signature de l'adhérent
précédé de la mention « Lu et approuvé »